



Raison de la demande (expliquer les motifs justifiant que la réglementation visée ne peut être respectée. Joindre document argumentaire si nécessaire)

Documents requis

Assurez-vous que tous les documents et renseignements nécessaires accompagnent votre demande (cochez)

☐

Une procuration signée du propriétaire si requérant autre que propriétaire

☐

Si la demande concerne une marge de recul d'un bâtiment ou ouvrage existant : un certificat de localisation préparé et signé par un arpenteur-géomètre

☐

Si la demande concerne une marge de recul d'un bâtiment ou ouvrage projeté : un plan projet d'implantation préparé et signé par un arpenteur-géomètre

☐

Si la demande concerne un lotissement : un plan projet de lotissement préparé et signé par un arpenteur-géomètre

☐

Le paiement des frais d'étude de la demande et de l'avis public requis par le Loi au montant de **500,00 \$** (non remboursable)

☐

Tout autre document pertinent selon la demande (spécifier) :

Signature

Je soussigné(e) déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à

ce

Par

Rappel sur la dérogation mineure

Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 1314-2021-Z peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure, à l'exception des dispositions relatives :

- aux usages et aux densités d'occupation du sol (logement à l'hectare);
- à la hauteur en étage d'un bâtiment principal;
- à l'abattage d'arbres et aux coupes forestières.

Toutes les dispositions du règlement de lotissement numéro 1314-2021-L peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure, à l'exception des dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Procédures et critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure

Une fois une demande de dérogation mineure déposée auprès du service d'urbanisme, celle-ci est transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour fins d'étude et de recommandation au Conseil.

Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le CCU et le Conseil doivent analyser la demande de dérogation à la lumière des quatre critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, une dérogation peut être accordée seulement :

- si l'application du règlement de zonage ou de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis.

Avant que le Conseil ne rende sa décision sur la demande, le greffier doit faire publier un avis d'au moins 15 jours à cet effet. Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil lors de la discussion de la demande. Le Conseil rend sa décision par résolution.

À l'usage de la Ville

Date de réception

Frais d'étude payé le Reçu no.

Permis en cours ☐ oui ☐ non No.

Avis d'arrêt des travaux no.

LETTRE D’AUTORISATION (procuration)

Seul le propriétaire de l’immeuble visé peut formuler une demande de dérogation mineure.

Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l’aide d’une procuration écrite ou par le formulaire suivant. La procuration écrite ou le formulaire devra accompagner la demande.

Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou qu’il s’agit d’un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d’administration désignant une personne pour la signature doit être adoptée à cet effet.

À : **VILLE DE SAINTE-ADÈLE**
Service d’urbanisme
1381, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3
Tél. : (450) 229-2921 Fax : (450) 229-6842 adjurb@vdsa.ca

De : _____
Nom du propriétaire

Adresse

Référence : _____

Site visé par la demande (adresse, # lot)

Nature de la demande

Monsieur, Madame,

_____ autorise _____

Propriétaire *Délégué(e)*

À formuler une demande de dérogation mineure auprès de la Ville de Sainte-Adèle pour l’immeuble mentionnée ci-dessus.

Signature du propriétaire ou de l’administrateur autorisé avec son titre

no. de la résolution de la compagnie s’il y a lieu

Date